



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Présidente : Madame MANGIN Isabelle
Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 33
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GIROD Isabelle,	MANGIN Alexandre,	CUINET Jean-Pierre,	Catherine, ANTOINE Patricia,
Isabelle, BERTHAUD Mathieu,	PECHINOT Jacques, FICHERE MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-		REPUBLICQUE Claire, GRUET
MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-		Justine, PRAT Hervé, JARROT-
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ		MERMET Laëtitia, MUGNIER
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,		Christine, HERRMANN Nadine,
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,		BOUVELOUP Guillaume
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET		
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, DEMORTIER-BLANC		

Conseillers absents ayant donné procuration

CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste, ROCHE Paul

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Isabelle MANGIN

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre la nomination intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par une création et une suppression de poste.

Cette création de poste permet d'assurer la perspective d'évolution de carrière pour le personnel concerné dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 10 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE CRÉER** un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** un poste de chef de service de police municipale à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

SCRUTIN POUR : 33
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 13 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOUX

